

ANNEXE No 3

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

On continue la discussion au sujet de la nomination d'un avocat pour le comité.

M. Barker propose "Que c'est le droit et le devoir des membres de ce comité qui représentent l'opposition de nommer l'avocat qui fera l'enquête dans l'intérêt du public."

Et la dite motion étant mise aux voix, le comité se divise comme suit:

OUI: MM. Barker, Lennox et Crothers.—3.

NON: MM. Macdonald, Clarke et Wilson.—3.

Le président, M. Geoffrion, vote non et déclare la motion rejetée.

M. Lennox annonce alors son intention de cesser de prêter son concours au comité.

M. Macdonald propose que M. Wallace Nesbitt, C. R., soit nommé avocat du comité, dans le but de conduire l'enquête dans l'intérêt du public.

Après discussion, MM. Barker et Crothers annoncent aussi leur intention de ne plus prêter leur concours au comité.

Après une nouvelle discussion, MM. Lennox, Barker et Crothers sortent de la salle du comité.

Et la proposition de M. Macdonald de nommer M. Wallace Nesbitt comme avocat du comité étant mise aux voix, elle est adoptée.

Sur proposition de M. Macdonald, il est

Ordonné, Que le greffier donne avis à M. Nesbitt de sa nomination comme avocat du comité, et lui demande quand il sera prêt à remplir cette fonction.

Le comité s'ajourne à mardi, le 8 mars, à 11 heures a. m.

Certifié,

VICTOR GEOFFRION,
Président.

WALTER TODD,
Secrétaire.

MARDI, 8 mars 1910.

Le comité se réunit à 11 heures a.m.

PRÉSENTS: MM. Geoffrion (Président), Macdonald, Clarke (Essex) et Wilson (Laval).—4.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et amendé et adopté tel qu'amendé.

Le greffier annonce qu'il a donné avis à M. Wallace Nesbitt, C. R., de sa nomination comme avocat du comité, et qu'il a reçu en réponse une lettre dont il est donné lecture. (*Voir page 89 de la preuve.*)

Sur proposition de M. Clarke, il est

Résolu, Qu'en face de l'attitude prise par M. Nesbitt, C. R., M. F. H. Chrysler, C.R., d'Ottawa, soit nommé avocat du comité dans le but de conduire l'enquête dans l'intérêt du public.

M. J. H. Moss, C. R., déclare qu'il comparait à la requête et au nom des ingénieurs nommés par M. Lumsden dans sa déclaration (pièce n° 3) comme étant les ingénieurs dans lesquels il a perdu confiance, etc.

Sur proposition de M. Macdonald, il est

Résolu, Que les dits ingénieurs reçoivent la permission de comparaître devant le comité par l'intermédiaire de M. J. H. Moss, C. R., comme avocat.

Le président demande à M. Lumsden si c'est toujours sa volonté de ne pas être représenté par un avocat, il répond dans l'affirmative.

Le comité s'ajourne à jeudi prochain, à 4 heures p.m.

Pour copie conforme.

VICTOR GEOFFRION,
Président.

WALTER TODD,
Secrétaire.